

Procès-verbal de l'Assemblée communale du mardi 2 décembre 2008

Présidence : M. Etienne Devaud, Syndic

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 6 mai 2008
(Ce PV ne sera pas lu. Il peut être consulté ou commandé auprès de l'Administration communale. Un extrait du PV est publié dans le journal d'informations l'Ecureuil)
2. Planification financière communale
3. Budget 2009
 - 3.1. Présentation générale du budget communal de fonctionnement et des investissements
 - 3.2. Modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 77,80 % à 85,00 % de l'impôt cantonal de base et sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 77,80 % à 85,00 % de l'impôt cantonal de base
 - 3.3. Investissement : Bibliothèque régionale d'Avry BRA
 - 3.4. Vote final du budget communal de fonctionnement et des investissements
4. Election de la Commission communale de naturalisation
5. Règlement communal sur la détention et l'imposition des chiens
6. Association intercommunale pour le Service social de Sarine-Ouest – approbation des statuts
7. Information sur la révision du plan d'aménagement local
8. Election d'un membre à la Commission d'aménagement et de l'environnement pour la période 2006-2011
9. Divers

A 20h.15, M. le Président salue cordialement les participants à cette Assemblée communale.

Il salue particulièrement les personnes qui y assistent pour la première fois dans notre Commune ainsi que les jeunes citoyens ayant eu leur majorité civique cette année.

Le journal d'informations l'Écureuil 91 donne le tractanda et renseigne sur les différents points à traiter lors de cette Assemblée communale.

M. le Président a le plaisir d'ouvrir cette Assemblée en reconnaissant qu'elle a été régulièrement convoquée selon la législation en vigueur, soit :

- par l'envoi d'un tout-ménage le 12 novembre 2008, faisant office de convocation
- par affichage au pilier public dès le 7 novembre 2008
- par insertion d'un avis dans la Feuille officielle N° 46 du 14 novembre 2008
- par l'envoi du journal d'informations l'Écureuil N° 91 dès le 21 novembre 2008, pour rappel.

De plus, conformément à la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), le registre civique a été clôturé le 27 novembre 2008 avec 1'403 citoyens ayant le droit de vote. Au 2 décembre 2008, notre village compte 2'071 habitants.

M. le Président donne la liste des personnes excusées pour cette Assemblée.

Aucune remarque n'est formulée concernant la convocation. M. le Président rappelle que l'Assemblée communale est enregistrée sur bande. La cassette est gardée jusqu'à l'approbation du procès-verbal lors de la prochaine Assemblée communale.

M. le Président procède à la nomination des scrutateurs :

- Secteur 1 : M. Daniel Jaquier (y.c. table du C.c.)
- Secteur 2 : Mme Marie-Noëlle Eggertswyler
- Secteur 3 : M. François Cuennet
- Secteur 4 : M. Michel Baechler
- Secteur 5 : M. Lorenzo Guzzinati

M. Daniel Jaquier est nommé responsable du bureau de vote.

Participants à l'Assemblée communale :

- **134 participants dont 133 ayant le droit de vote.**

Aucune remarque n'est formulée concernant le tractanda. Les préliminaires étant ainsi terminés, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Point 1 Procès-verbal de l'Assemblée communale du 6 mai 2008

Le procès-verbal intégral de l'Assemblée communale du 6 mai 2008 était disponible et pouvait être commandé auprès de l'Administration communale. Ce procès-verbal a pu être consulté durant le délai légal. En outre, un extrait a été publié dans le journal d'informations l'Écureuil.

Au vote à main levée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

Point 2 Planification financière

M. Jean-Noël Gendre présente la planification financière de notre Commune. Celle-ci a été expliquée à la Commission financière.

M. Jean-Noël Gendre donne différentes informations sur la planification des investissements 2009-2014. Il donne également plusieurs explications sur la planification financière du fonctionnement 2008-2012.

Plusieurs diapositives sont montrées sur l'évolution des dépenses liées, sur le cash-flow et sur la marge nette d'autofinancement. M. Jean-Noël Gendre commente l'évolution de la marge nette d'autofinancement prévisionnelle 2008-2012.

Pour l'élaboration de cette planification financière du fonctionnement 2008-2012, il a été tenu compte des points suivants :

- apurement des comptes des 5 dernières années (annulation des charges et des produits extraordinaires)
- incidence de la RPT (nouvelle répartition des tâches Canton-Communes)
- prise en considération des derniers chiffres de la planification financière cantonale pour les dépenses liées
- intégration des charges financières des futurs investissements planifiés
- évolution de 2 % des rentrées fiscales ordinaires.
- évolution de la population en fonction des futurs lotissements projetés.

En conclusion, M. Jean-Noël Gendre relève que la planification financière communale est mise à jour annuellement.

Suite à ces informations, la discussion est ouverte sur cet objet.

→ En réponse à M. Michel Baechler, M. Jean-Noël Gendre précise que les incidences négatives de la crise économique annoncée sont difficiles à évaluer dans la planification financière. Il relève néanmoins que les rentrées fiscales provenant des personnes morales sont très modestes pour notre Commune.

Point 3 Budget 2009

3.1. Présentation générale du budget communal de fonctionnement et des investissements

Les budgets 2009 et les explications y relatives ont été publiés dans le journal l'Ecureuil 91.

M. Jean-Noël Gendre, Conseiller communal responsable des finances, commente le budget de fonctionnement et celui des investissements. Il donne plusieurs informations sur la calculation de ces budgets. L'évolution des indicateurs financiers de la Commune est présentée.

Le budget de fonctionnement tient compte d'une modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 77,80 % à 85,00 % de l'impôt cantonal de base et sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 77,80 % à 85,00 % de l'impôt cantonal de base. La taxe Step passe de fr. 0,75/m³ à fr. 1.00/m³ afin de veiller à un meilleur autofinancement du service des eaux usées. L'entrée en vigueur de la 2^{ème} année d'école enfantine est également prévue dans ce budget.

Le budget de fonctionnement se solde par un excédent de charges de fr. 154'716.00. Le budget des investissements présente un excédent de charges de fr. 450'500.00.

M. le Président remercie M. Jean-Noël Gendre pour ses explications. Il passe la parole à M. Jean Maurice Délèze pour le rapport de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière

En date du 10 novembre 2008, la Commission financière s'est réunie avec le Conseiller communal responsable du dicastère des finances et le Secrétaire communal pour examiner le budget 2009 élaboré par le Conseil communal.

Budget de fonctionnement

A l'analyse du budget, divers postes surprennent par l'ampleur de leur augmentation par rapport aux comptes 2007 ; il en est ainsi notamment des postes :

- *(200) école enfantine, (210) école primaire, (219) cycle d'orientation qui totalisent plus de 365'000.- frs d'augmentation.*
- *(41) home médicalisé et (44) soins ambulatoires qui augmentent ensemble de 115'000.- frs.*

Au total, les dépenses liées au niveau du canton connaissent un accroissement de près de sfr. 333'704,95 , soit un accroissement de 15%, alors qu' au niveau de la région, les chiffres sont respectivement de frs. 327'245,8 et 31%.

Comme on le sait, le Conseil communal n'est pas en mesure d'influer sur l'évolution de ce type de dépenses.

Pour ce qui est des dépenses non liées (objets directement gérés par la Commune), il y a lieu de signaler une nouvelle augmentation (frs. 55'000) pour le poste (54) structure petite enfance.

Du côté des recettes fiscales, sans prendre en compte le relèvement de la cote fiscale préconisé par le Conseil communal, l'augmentation prévue n'est pas proportionnelle à celle des dépenses. Ainsi donc le déficit communal se creuse.

Budget d'investissement

Pour l'année 2009, les dépenses prévues d'investissement s'élèvent à frs. 575'000 (objets déjà votés par l'Assemblée communale, ou soumis à la présente Assemblée - bibliothèque régionale, et d'autres objets au titre du budget d'intention).

Au vu de ce qui précède, la cote d'impôts actuellement en vigueur auprès de la Commune ne peut être maintenue.

La Commission financière a déploré ces années passées le déficit constant du ménage communal. Pour 2009, et cela malgré un relèvement de la cote fiscale, un déficit de frs. 154'716.- apparaît encore au budget.

La Commission financière a déjà recommandé par le passé aux autorités communales de se livrer à un examen critique des dépenses de chacun des dicastères. Cet exercice doit se poursuivre, en thématissant également notamment la question de l'autofinancement de certains équipements tels que le Bâtiment Les Simon, et en menant une étude sur une meilleure rentabilisation de l'Aigle Noir.

Cela dit, la Commission financière regrette un nouveau budget déficitaire et demande expressément au Conseil communal de présenter à l'Assemblée communale un budget équilibré.

M. le Président remercie la Commission financière pour son rapport et ouvre la discussion sur les budgets.

- **M. Marc Maillard** s'étonne du budget présenté. Celui-ci est à nouveau déficitaire malgré une hausse du coefficient de l'impôt. Il demande un équilibre du compte de fonctionnement. Selon lui, le ménage communal est mal géré. Le financement des infrastructures pour le développement des futurs lotissements doit être pris en charge par les propriétaires et promoteurs, selon l'exemple de plusieurs Communes. L'endettement communal s'accroît d'année en année. La Commune doit économiser pour éviter la tutelle. M. Marc Maillard se fait du souci pour l'avenir de notre village et trouve que le budget présenté est inacceptable.

→ En réponse à **M. Jean-Jacques Friboulet**, **Mme Anne-Marie Cochard** donne différentes informations sur l'introduction de la 2^{ème} année d'école enfantine. Si les charges liées nous sont imposées d'office dans le budget, nous pourrions économiser entre fr. 25'000.00 et fr. 35'000.00 en achat de matériel et mobilier en renonçant à une ouverture pour la rentrée 2009. Il s'agirait par contre d'un report de charges sur les prochaines années. Concernant les effectifs scolaires, il est très difficile de faire une projection. Les études effectuées par le passé nous ont démontré qu'elles n'étaient pas toujours fiables. M. Jean-Noël Gendre précise qu'il n'y a pas de référendum contre la loi. L'entrée en vigueur de cette 2^{ème} année d'école enfantine est donc fixée obligatoirement pour les Communes au plus tard en 2013. Par contre, le peuple devra se déterminer sur la participation financière du Canton. A cet effet, il encourage l'Assemblée à voter favorablement ce financement cantonal.

- **M. Christian Rossier** juge supportable la hausse d'impôt proposée. Il mentionne que la Commune en a besoin pour maintenir en état les infrastructures et pour faire tourner le ménage communal.

- **M. Guy Rossier** s'étonne de la proposition d'une hausse du coefficient alors qu'il a été rabaissé à fin 2006. Il met en doute la politique fiscale du Conseil communal. En outre, il regrette un budget déficitaire malgré cette hausse d'impôt. Il émet ses soucis quant à l'avenir et craint de nouvelles augmentations d'impôt pour les prochaines années. Selon lui, notre Commune ne peut plus continuer sur cette voie et doit retrouver un équilibre financier.

- **Mme Joëlle Curty** signale que le Conseil communal actuel a hérité d'une situation financière difficile. Malgré le moratoire, le peu d'investissements réalisé est nécessaire et utile. Malgré le fait que toute hausse d'impôt est difficilement supportable pour les ménages de toutes classes, elle pense que ces recettes supplémentaires serviront à assurer un meilleur fonctionnement du ménage communal.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède à la présentation des divers objets soumis à décision avant le vote final du budget communal.

3.2. Modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 77,80 % à 85,00 % de l'impôt cantonal de base et sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 77,80 % à 85,00 % de l'impôt cantonal de base

M. Jean-Noël Gendre, Conseiller communal responsable des finances, présente cet objet. Différentes explications ont déjà été données dans notre journal de l'Ecureuil 91.

Afin d'équilibrer le budget dans les limites légales, les charges ne pouvant pas excéder le 5 % des recettes nettes, le Conseil communal est contraint de prévoir une modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 77,80 % à 85,00 % de l'impôt cantonal de base et sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 77,80 % à 85,00 % de l'impôt cantonal de base.

Cette mesure n'est pas prise à la légère par le Conseil communal qui a déjà compressé au maximum les dépenses. Malheureusement, afin de pouvoir assumer les diverses tâches communales et pour veiller au maintien des infrastructures communales, le Conseil communal propose de revenir au coefficient de 85 % qui était en vigueur avant la bascule fiscale, soit jusqu'à fin 2006 (reprise des charges hospitalières par le Canton).

Après les explications, la parole est transmise à M. Patrick Leimgruber pour le rapport de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière

La Commission financière recommande à l'Assemblée communale d'approuver la modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 77,8% à 85% de l'impôt cantonal de base, ainsi que sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 77,8% à 85% de l'impôt cantonal de base.

Si la Commune doit poursuivre ses efforts de compression des dépenses non liées, elle a également besoin d'une marge de manœuvre pour gérer à bon escient le ménage communal et assurer le minimum des investissements nécessaires.

Selon la Commission financière, l'exercice de compression des dépenses non liées est susceptible de conduire à une maîtrise des déficits qui se répètent année après année.

M. le Président remercie la Commission financière pour son rapport et ouvre la discussion sur cet objet.

- **M. Pascal Gendre** pense que notre Commune peut vivre avec un déficit. Selon lui, la dette par habitant n'est pas si élevée. Ces dernières années, plusieurs hausses de taxes communales ont déjà été décidées. Pour atténuer quelque peu l'effet de ces augmentations, il propose d'augmenter le coefficient d'impôt à 82 % et non pas à 85 %.

→ **M. le Président** prend acte de cette proposition.

- **M. Michel Demierre** est opposé à la hausse d'impôt proposée. Celle-ci est faite au détriment des contribuables établis. Selon lui, d'autres solutions sont possibles. Les temps sont durs pour tous et l'économie est de rigueur. Avant d'augmenter les impôts, le Conseil communal doit présenter un plan d'économie concret. Certaines prestations pourront baisser, voire être supprimées. Il encourage l'Assemblée à

refuser cette hausse d'impôt. De plus, vu l'importance de cette décision, il propose un vote à bulletin secret.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède au vote.

En premier lieu, l'Assemblée vote sur la proposition de M. Michel Demierre pour un vote à bulletin secret. M. le Président rappelle que 1/5 des membres présents doit être favorable à ce procédé (art. 18 LCo).

Au vote à main levée, l'Assemblée communale accepte le vote à bulletin secret (résultat du vote : 69 oui sur 133 votants).

Ensuite, M. le Président procède au vote sur la modification du coefficient des impôts communaux. Il rappelle les modalités de vote.

Selon l'article 15 du règlement d'exécution de la loi sur les Communes, la proposition du Conseil communal est soumise en premier au vote. Lorsque la proposition du Conseil communal obtient la majorité des voix, les autres propositions ne sont plus soumises à l'Assemblée. Lorsque la proposition du Conseil communal n'obtient pas la majorité des voix, on vote selon la même procédure d'abord sur la proposition de la Commission et, le cas échéant, sur les autres propositions.

Pour rappel, deux propositions sont faites :

1. Conseil communal : coefficient d'impôt à 85 %.
2. M. Pascal Gendre : coefficient d'impôt à 82 %.

Vote sur la proposition du Conseil communal :

Au vote à bulletin secret, l'Assemblée accepte, à la majorité, la modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 77,80 % à 85,00 % de l'impôt cantonal de base et sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 77,80 % à 85,00 % de l'impôt cantonal de base (résultat du vote : 67 oui, 66 non, total des bulletins rentrés 133).

La proposition du Conseil communal étant acceptée, la proposition de M. Pascal Gendre n'est pas soumise au vote.

3.3. Investissement : Bibliothèque régionale d'Avry BRA

Mme Anne-Marie Cochard, Conseillère communale responsable des écoles, présente cet objet. Différentes explications ont déjà été données dans notre journal de l'Ecureuil 91.

Un historique de ce dossier est rappelé à l'Assemblée. Il s'agit de ratifier une décision prise par l'ancien Conseil communal en 2004 pour l'installation de cette bibliothèque dans les locaux du CO de Sarine-Ouest.

Cet investissement s'élève à fr. 40'500.00. Le plan de financement et les coûts de fonctionnement y relatifs sont expliqués à l'Assemblée. Cet investissement sera financé par un prélèvement sur les liquidités courantes. Les coûts de fonctionnement s'élèvent à environ fr. 100.00/an pour la perte d'intérêts sur capitaux utilisés.

Après les explications, la parole est transmise à M. Patrick Leimgruber pour le rapport de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière

Le moratoire sur les investissements, décidé par l'Assemblée communale du 5.12.07, est toujours en vigueur. Cela dit, la mise en place de la Bibliothèque régionale fait partie du financement du CO d'Avry et relève d'un engagement pris par la Commune avant la décision concernant le moratoire. Nous ne pouvons dès lors plus nous soustraire à cette participation et la Commission financière propose de lever le moratoire pour cet objet. Elle recommande donc à l'Assemblée communale d'approuver cette dépense.

M. le Président remercie la Commission financière pour son rapport et ouvre la discussion sur cet objet.

→ En réponse à **M. Nicolas Boschung, Mme Anne-Marie Cochard** indique que si cet investissement est refusé, notre Commune ne bénéficiera plus des prestations et avantages pour les abonnements de la BRA. De plus, elle indique qu'une convention est en vigueur et que nous devons alors la résilier dans un délai de 12 mois. Elle rappelle qu'il s'agit d'une ratification d'une décision prise par l'ancien Conseil communal en 2004.

- **Mme Blandine Simon** regrette le peu de fréquentation de la BRA par les neyruziens. Elle propose d'accentuer l'information sur les possibilités d'utiliser cette bibliothèque régionale.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède au vote sur cet investissement.

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte l'investissement de fr. 40'500.00 prévu pour notre participation à la bibliothèque régionale d'Avry (résultat du vote : 102 oui, 0 non).

3.4. Vote final du budget communal de fonctionnement et des investissements

M. le Président remercie tous les intervenants pour leurs explications sur les divers objets soumis à décision. Avant le vote final sur le budget 2009, il passe la

parole à M. Jean Maurice Délèze pour le rapport final de la Commission financière.

Rapport final de la Commission financière

La Commission financière a recommandé à l'Assemblée communale d'approuver le relèvement de la cote d'impôt de 77,8% à 85%.

En revanche, elle donne un préavis négatif sur le budget 2009 et elle recommande à l'Assemblée de ne pas approuver ce dernier.

M. le Président remercie la Commission financière pour son rapport final et ouvre une dernière fois la discussion sur les budgets.

→ Par différentes interventions de quelques-uns de ses membres, **le Conseil communal** indique que le budget élaboré est réaliste. Celui-ci tient notamment compte du maintien des infrastructures existantes. Or, en cas de refus, des coupes dans toutes les prestations communales s'avèreront nécessaires. Les différents dicastères seront touchés, notamment les écoles, les affaires sociales, les aides aux sociétés locales et pour bien d'autres prestations communales. En résumé, le Conseil communal demande l'approbation du budget présenté malgré le fait qu'il soit déficitaire.

- **M. Michel Demierre** soutient la proposition de la Commission financière et propose le rejet du budget. Il indique que des sacrifices sont nécessaires pour retrouver un équilibre financier.

→ En réponse à **M. Pierre-André Rolle**, **M. le Président** précise qu'un montant conséquent est budgété pour l'aide sociale et pour les personnes en situation difficile ou d'assistance. En cas de refus, ce poste sera également réexaminé.

- **M. Jean-Jacques Friboulet** soutient également la proposition de la Commission financière. Il indique qu'il faut penser à l'avenir et aux investissements futurs qui devront être réalisés. Pour ce faire, un équilibre du compte de fonctionnement est nécessaire pour les financer.

→ En réponse à **M. Jean-Marc Schorderet**, **M. le Président** signale que le Conseil communal s'est déjà fixé comme objectif de poursuivre au mieux les négociations avec les promoteurs et propriétaires de terrains pour la prise en charge des coûts des infrastructures liés au développement des futurs lotissements.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède au vote sur le budget 2009 en rappelant que concernant le budget d'investissements, il s'agit d'un budget d'intentions, chaque point devant faire ou ayant déjà fait l'objet d'un vote séparé.

Budget de fonctionnement (excédent de charges de fr. 154'716.00)

Au vote à main levée, le budget de fonctionnement 2009 est refusé à la majorité (résultat du vote : 67 non, 45 oui).

Compte tenu de la décision négative sur ce budget de fonctionnement 2009, un nouveau projet de budget de fonctionnement sera présenté par le Conseil communal dans les 60 jours.

Budget des investissements (excédent de charges de fr. 450'500.00)

Au vote à main levée, le budget des investissements 2009 est accepté à la majorité (résultat du vote : 55 oui, 32 non).

M. le Président remercie l'Assemblée communale d'avoir accepté ce budget d'investissements 2009.

M. le Président remercie également le caissier communal, M. Jean-Pierre Corpataux, pour son travail dans l'élaboration de tous ces budgets.

Point 4 Election de la Commission communale de naturalisation

Mme Anne-Marie Cochard présente ce point. Différentes explications sur cet objet ont déjà été données dans l'Ecureuil 91.

Suite à la nouvelle législation, une Commission communale de naturalisation doit être nommée par l'Assemblée communale pour la période législative 2006-2011. Diverses informations sont données sur les attributions et les tâches de cette nouvelle Commission.

Le Conseil communal a opté pour une Commission de 7 membres, soit 2 représentants du Conseil communal et 5 représentants de l'Assemblée communale.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président procède au vote sur la constitution de cette Commission de naturalisation.

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte de nommer une Commission de naturalisation de 7 membres, soit 2 représentants du Conseil communal et 5 représentants de l'Assemblée communale (résultat du vote : 125 oui, 0 non).

La constitution de cette Commission étant décidée, l'Assemblée élit les 2 représentants du Conseil communal. M. le Président présente les candidatures du Conseil communal, soit Mmes Anne-Marie Cochard et Isabelle Varenne.

Au vote à main levée, l'Assemblée élit Mmes Anne-Marie Cochard et Isabelle Varenne en qualité de représentantes du Conseil communal au sein de cette Commission (résultat du vote : 122 oui, 0 non).

M. le Président ouvre la discussion pour la présentation des candidats représentant l'Assemblée communale pour cette élection (5 sièges).

Propositions du Parti « Socialiste et sympathisants » :

M. Jean-Luc Cochard présente les candidatures de :

- **Mme Béatrice Genoud**
- **Mme Nathalie Liaudat**

Propositions de l'Entente communale (ECAS) :

M. Philippe Dobler présente les candidatures de :

- **Mme Martine Leimgruber**
- **M. Jean-Benoît Meuwly**

M. Jacques Morel présente la candidature de :

- **M. Philippe Dobler**

Propositions spontanées :

Les personnes suivantes se présentent elles-mêmes :

- **M. Christian Rossier**
- **Mme Joëlle Curty**
- **Mme Lucette Hasler**

Comme aucun autre candidat n'est présenté par l'Assemblée, M. le Président procède à l'élection des 5 représentants de l'Assemblée communale. Compte tenu du nombre de candidats, cette élection se déroule par bulletin (liste).

Suite au dépouillement des bulletins (listes), sont élus les 5 représentants de l'Assemblée communale suivants :

- **M. Philippe Dobler**
- **M. Jean-Benoît Meuwly**
- **Mme Martine Leimgruber**
- **Mme Béatrice Genoud**
- **Mme Nathalie Liaudat**

En résumé, jusqu'à la fin de la période législative 2006-2011, la Commission de naturalisation se composera des personnes suivantes :

- **Mme Anne-Marie Cochard, CC**
- **Mme Isabelle Varenne, CC**
- **M. Philippe Dobler, AC**
- **M. Jean-Benoît Meuwly, AC**
- **Mme Martine Leimgruber, AC**
- **Mme Béatrice Genoud, AC**
- **Mme Nathalie Liaudat, AC**

Au nom du Conseil communal et de l'Assemblée communale, M. le Président félicite ces personnes pour leur élection à cette Commission. Des applaudissements leur sont adressés.

Point 5 Règlement communal sur la détention et l'imposition des chiens

M. Roger Macumi présente cet objet. Différentes explications ont déjà été données dans le journal de l'Ecureuil 91. Ce règlement pouvait être consulté ou commandé auprès de l'Administration communale. Des exemplaires ont été mis en consultation sur les tables.

Suite à une modification de la législation sur les chiens, la réglementation communale doit être adaptée. M. Roger Macumi présente le nouveau règlement communal sur la détention et l'imposition des chiens. Il donne diverses explications sur cet objet et sur les différentes législations et bases légales y relatives. Ce nouveau règlement annulera et remplacera toutes les dispositions réglementaires communales antérieures.

Après les explications, M. le Président ouvre la discussion sur cet objet.

→ En réponse à **M. Michel Rolle**, **M. le Président** précise que le Conseil communal est compétent pour prendre les mesures nécessaires afin de faire appliquer et respecter les dispositions de ce règlement. En outre, dans certains cas, une collaboration peut être mise sur pied avec le Service vétérinaire cantonal.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède au vote sur cet objet.

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte, à la majorité, le nouveau règlement communal pour la détention et l'imposition des chiens (résultat du vote : 113 oui, 1 non).

Point 6 Association intercommunale pour le Service social de Sarine-Ouest - approbation des statuts

Mme Isabelle Varenne présente cet objet. Différentes explications ont déjà été données dans le journal de l'Ecureuil 91. Ces statuts pouvaient être consultés ou commandés auprès de l'Administration communale. Des exemplaires ont été mis en consultation sur les tables.

M. Isabelle Varenne présente le Service social intercommunal en quelques mots et quelques chiffres. Le Service social s'est constitué en une Association de Communes. Dès lors, toutes les Communes partenaires doivent adopter les statuts de cette nouvelle Association. Mme Isabelle Varenne donne diverses informations

et explications sur ces statuts qui feront ensuite l'objet d'une approbation finale par le Canton.

Après les explications, M. le Président ouvre la discussion sur cet objet.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président procède au vote sur cet objet.

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte les statuts de l'Association des Communes de Sarine-Ouest pour le service social régional (résultat du vote : 103 oui, 0 non).

Point 7 Information sur la révision du plan d'aménagement local

M. Martial Wicht présente cet objet. Différentes explications ont déjà été données dans le journal de l'Ecureuil 91.

Au moyen de divers folios, M. Martial Wicht donne différentes explications sur le développement urbanistique projeté de notre Commune. Il donne diverses informations sur l'avancement et le planning de la révision de notre plan d'aménagement local PAL.

Après les explications, M. le Président ouvre la discussion sur cet objet.

- **Mme Yvette Mettraux** souhaite que l'agriculture ne soit pas oubliée dans le cadre de cette révision du PAL. Elle soulève l'importance de l'agriculture dans la vie de tous les jours et espère que les zones agricoles soient préservées au mieux.

→ **M. Martial Wicht** précise à **M. Jean Maurice Délèze** que le Conseil communal étudie aussi l'implantation de nouvelles zones industrielles. Cependant, ces mises en zone sont réalisées en fonction des besoins et des projets concrets et réalisables sur le territoire de notre Commune.

- **M. Laurent Torche** attire l'attention sur la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire qui tend à favoriser une meilleure densification des zones que l'extension de nouvelles zones à bâtir.

→ **M. Martial Wicht** précise que dans le cadre de la révision du PAL, une densification des zones existantes est examinée. En outre, l'extension de nouvelles zones à bâtir est également à l'étude à plusieurs endroits du village.

Point 8 Election d'un membre à la Commission d'aménagement et de l'environnement pour la période 2006-2011

Différentes explications sur cet objet ont déjà été données dans l'Ecureuil.

Suite à la démission du Conseiller communal M. Roger Macumi prévue pour le 31 décembre 2008, M. Jean-Claude Meyer a accepté son élection au sein du Conseil communal (viennent-ensuite de la liste « Socialiste et ouverture »).

M. Jean-Claude Meyer fait actuellement partie de la Commission d'urbanisme, élu par l'Assemblée communale en tant que citoyen actif. Il doit donc se retirer en tant que futur Conseiller communal.

L'Assemblée communale, comme le veut la loi, doit élire un remplaçant pour la fin de cette période législative 2006-2011.

Afin de conserver une représentation proportionnelle au sein de cette Commission, le Conseil communal a demandé au groupe « Socialiste et Ouverture » de trouver un remplaçant à son membre sortant.

Proposition du groupe « Socialiste et Ouverture » :

M. Jean-Luc Cochard présente la candidature de **M. Etienne Widmer**.

Comme aucun autre candidat n'est présenté par l'Assemblée, M. le Président procède à cette élection.

Au vote à main levée, l'Assemblée élit M. Etienne Widmer au sein de la Commission d'aménagement et de l'environnement jusqu'à la fin de la période 2006-2011 (résultat du vote : 119 oui, 0 non).

Au nom du Conseil communal et de l'Assemblée communale, M. le Président félicite M. Etienne Widmer pour son élection à cette Commission. Des applaudissements lui sont adressés par l'Assemblée communale.

Point 9 Divers

M. le Président fait part à l'Assemblée de quelques points :

➔ **M. le Président** rappelle la vente des sapins de Noël fixée au vendredi 12 décembre 2008 de 15h.30 à 18h.30 sur la place du Complexe communal.

➔ **M. le Président** signale que M. Roger Macumi a démissionné du Conseil communal au 31 décembre 2008 pour des raisons professionnelles. Des remerciements lui sont adressés pour le travail accompli. M. Jean-Claude Meyer, viennent-ensuite de la liste « Parti socialiste et Ouverture », a accepté son élection

et va reprendre la place laissée vacante au Conseil communal. Des félicitations lui sont adressées.

→ **M. Jacques Morel**, Conseiller communal responsable des routes, donne différentes informations sur le dossier des zones 30 km/h. Deux secteurs sont prêts pour la mise à l'enquête publique. Il s'agit des secteurs « La Daille » et « Les Simon ». Au moyen de folios, M. Jacques Morel présente brièvement à l'Assemblée communale les aménagements prévus dans ces secteurs.

- **M. Lorenzo Guzzinati** s'interroge sur la priorité donnée aux secteurs « La Daille » et « Les Simon ». Compte tenu de la charge de trafic sur la route du Puits, il s'étonne que ce secteur ne soit pas traité prioritairement.

→ **M. Jacques Morel** signale que le secteur de « La Daille » a fait l'objet d'un accord de priorité avec les bordiers lors du traitement du lotissement projeté au Tombé. Pour le secteur « Les Simon », celui-ci a été traité pour tenir compte du trafic routier en direction de la place de sport et du Centre sports et loisirs « Les Simon ». M. Jacques Morel précise que les autres zones peuvent être rapidement mises en place. A ce moment-là, il sera tenu compte de la charge de trafic, notamment à la route du Puits, pour définir les priorités et la suite de la réalisation des autres secteurs pour ces zones 30 km/h.

- **M. Axel de Montmollin** relève une recrudescence d'odeurs de feux de cheminée de salon à la route de la Colline. Il suspecte que l'on brûle n'importe quoi dans ces cheminées de salon, même des matières plastiques ou interdites.

→ **M. le Président** prend acte de cette intervention. Un rappel est lancé à la population pour veiller au respect de l'environnement, notamment lors de feux de cheminée.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie les citoyennes et les citoyens pour leur présence et leur engagement à la chose publique.

En cette fin d'année, M. le Président remercie toutes les personnes qui contribuent au bien-être de la population de notre village, particulièrement les employés communaux, le corps enseignant, les membres des différentes Commissions, ses collègues du Conseil communal ainsi que tout le personnel de l'Administration communale. A tous, il souhaite une bonne rentrée et de joyeuses fêtes de fin d'année.

M. le Président clôt l'Assemblée communale à 24h.00.

Le Président :
M. Etienne Devaud

Le Secrétaire :
M. Jean-Pierre Corpataux